

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
8 SEPTEMBRE 2026**

Séance ordinaire du 8 septembre 2026

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le mardi 8 septembre 2026 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Véronique Dupuis et Karine Trudeau ainsi que Messieurs les conseillers Michel Lemaire, Clément Brisson, Maxime Lasnier et Mario Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario van Rossum, maire.

Madame Catherine Emond, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

2026-09-1493 Ordre du jour

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose :

- D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :
- Et en y ajoutant dans « Affaires diverses » le point 18.1 Report de la séance ordinaire 5 octobre au lendemain et 18.2 Souper des pompiers 2026.
- Le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-09-1494 Procès-verbal : août 2026

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2026;

En conséquence, Madame la conseillère Karine Trudeau propose :

- D'approuver le procès-verbal d'août, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-09-1495 Comptes

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 8 septembre 2026;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- D'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 76 599.66 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Période de questions portant sur les comptes

Aucunes questions sur les comptes par les personnes présentes dans la salle.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
8 SEPTEMBRE 2026**

RÈGLEMENTS

2026-09-1496

Avis de motion Règlement 2026-452-2 modifiant le règlement 452 sur les chemins, la sécurité routière et la circulation

Monsieur le conseiller Clément Brisson donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 2026-452-2 concernant les chemins, la sécurité routière et la circulation sur le territoire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Le projet de règlement 2026-452-2 est déposé et présenté.

CORRESPONDANCE ET DEMANDES

Liste de la correspondance

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 8 septembre 2026.

2026-09-1497

Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2025

Considérant que l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec prévoit que le maire doit, lors d'une séance ordinaire tenue au plus tard en septembre, faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de l'exercice financier précédent ;

Considérant que le rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2025 ainsi que le rapport du vérificateur externe ont été déposés au conseil lors d'une séance précédente ;

Considérant que le maire, Monsieur Mario van Rossum, a présenté les faits saillants de ces documents lors de la présente séance ;

Considérant que la municipalité doit déterminer les modalités de diffusion de ce rapport sur son territoire afin d'informer adéquatement les citoyennes et les citoyens ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- De prendre acte du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2025.
- D'approuver le contenu du rapport du maire tel que présenté.
- D'autoriser la diffusion du dit rapport aux citoyens selon les modalités suivantes:
 - Publication sur le site Internet officiel de la municipalité.
 - Mise à disposition d'une copie papier sur demande au bureau municipal
 - Publication dans la prochaine édition de la flûte prévue le 24 septembre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
8 SEPTEMBRE 2026**

VOIRIE

2026-09-1498

**Demande d'implantation d'un sens unique sur la Rue des Millionnaires –
Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)**

Considérant que la sécurité des usagers de la route, des cyclistes et des piétons est une priorité constante pour le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que la configuration actuelle de la Rue des Millionnaires présente des enjeux particuliers de sécurité routière, notamment en raison de son volume de trafic, car les automobilistes l'utilisent au lieu d'emprunter le rang de la Rivière Est et que la largeur de la rue est étroite;

Considérant que l'implantation d'un sens unique sur la Rue des Millionnaires, pour le tronçon compris entre la rue Principale (route 104) et la rue des Érables, permettrait d'améliorer significativement la fluidité de la circulation et de réduire les risques de collisions de front;

Considérant que la Rue des Millionnaires relève de la juridiction ou nécessite l'approbation du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) pour toute modification de la signalisation ou de la configuration du réseau routier;

Considérant qu'une telle modification requiert une analyse technique de la part des ingénieurs du MTMD;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- Que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville demande officiellement au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) de procéder à une étude de faisabilité et d'autoriser la mise en place d'un sens unique sur la Rue des Millionnaires.
- Que la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Catherine Emond soit autorisée à signer tout document nécessaire et à transmettre la présente résolution aux autorités compétentes du MTMD de la direction générale territoriale concernée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

EAU POTABLE ET EAUX USÉES

2026-09-1499

Étangs – Travaux de plomberie

Considérant que des travaux de plomberie doivent être impérativement exécutés aux étangs;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- D'autoriser le contrat de réparation de la conduite des étangs à plomberie MJ7 inc. pour un montant maximal de 7 500 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Dépôt de déclaration d'intérêt pécuniaire de Madame Véronique Dupuis

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
8 SEPTEMBRE 2026**

Dépôt de la lettre de démission de Madame Karine Trudeau à titre de conseillère municipale

URBANISME

Rapport des permis

Le rapport des permis pour le mois de septembre est déposé au Conseil.

2026-09-1500

Dérogation mineure lot 4 390 990 rang de la Rivière Est

Considérant que les membres du Conseil ont reçu une copie d'une demande de dérogation mineure pour permettre de régulariser le lot 4 390 990 rang de la Rivière Est en prévision d'autoriser une marge de recul latérale gauche;

Considérant que le règlement de zonage numéro 2025-474, dans sa grille des usages et des normes de la zone A-7, prévoit une marge de recul latérale minimum de 2 mètres;

Considérant que le lot présente une marge de recul latérale de 0.61 m et l'absence de préjudice pour le propriétaire de la terre agricole voisine;

Considérant que le lot est situé en zone agricole A-7 selon le plan de zonage de la municipalité;

Considérant les critères d'évaluation des demandes de dérogation mineure;

Considérant que, par résolution, le Comité consultatif d'urbanisme informe le Conseil qu'il est favorable à la demande (réf. U2026-08-235)

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- D'accorder la dérogation mineure telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

LOISIRS

2026-09-1501

Halloween 2026

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du projet proposé dans le cadre de la programmation d'activités pour la Soirée Country 20 ans et + avec des activités se déroulant le vendredi 16 octobre en soirée ;

En conséquence, Madame la conseillère Véronique Dupuis propose :

- D'approuver le projet de programmation proposé, d'autoriser une dépense d'un maximum de 2 500 \$ plus taxes et le paiement des fournisseurs indiqués à la programmation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
8 SEPTEMBRE 2026**

2026-09-1502 Soirée Country 20 ans et +

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du projet proposé dans le cadre de la programmation d'activités pour la Soirée Country 20 ans et + avec des activités se déroulant le vendredi 16 octobre en soirée ;

En conséquence, Madame la conseillère Karine Trudeau propose :

- D'approuver le projet de programmation proposé, d'autoriser une dépense d'un maximum de 3 500 \$ plus taxes et le paiement des fournisseurs indiqués à la programmation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-09-1503 Soirée reconnaissance bénévoles

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du projet proposé dans le cadre de la programmation d'activités pour la Soirée reconnaissance des bénévoles 2026 avec des activités se déroulant le samedi 14 novembre en soirée ;

En conséquence, Madame la conseillère Véronique Dupuis propose :

- D'approuver le projet de programmation proposé, d'autoriser une dépense d'un maximum de 3 300 \$ plus taxes et le paiement des fournisseurs indiqués à la programmation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-09-1504 CRSQV projet jeunesse rurale – Ensemble on grandit phase 2

CONSIDÉRANT les retombées positives générées par le projet « Ensemble, on grandit » porté par le Comité rural en santé et qualité de vie (CRSQV), lequel vise à favoriser la transition scolaire du niveau primaire au niveau secondaire ;

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre d'une seconde phase du projet permettrait de maintenir un lien actif avec les jeunes ayant participé aux éditions réalisées ;

CONSIDÉRANT que l'initiative « Parcours jeunesse rurale » vise à développer un parcours d'engagement citoyen permettant aux jeunes citoyens âgés de 12 à 17 ans des municipalités rurales du Haut-Richelieu de demeurer impliqués dans leur communauté tout au long de leur parcours scolaire au niveau secondaire ;

CONSIDÉRANT que la réalisation de cette initiative repose sur l'obtention de fonds issus de demandes d'aides financières.

En conséquence, Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose :

- De contribuer en biens et services à l'initiative « Parcours jeunesse rurale » portée par le Comité rural en santé et qualité de vie (CRSQV) en mettant à disposition des ressources humaines et/ou matérielles ;
- D'appuyer les demandes d'aide financière visant à soutenir la réalisation de cette initiative.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
8 SEPTEMBRE 2026**

2026-09-1505 OHBM – budget révisé 2026

Considérant le budget révisé daté du 3 août 2026 de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi portant à 8 339 \$ la quote-part de la Municipalité, soit une diminution de 108 \$;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- D'approuver le budget 2026 révisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-09-1506 OHBM – don de mobilier désuet

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède divers lots de mobilier extérieur désuet, notamment des tables à pique-nique et des bancs, qui ne répondent plus aux normes d'utilisation ou esthétiques actuelles de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE ce mobilier nécessite des réparations majeures pour pouvoir être réutilisé de façon sécuritaire ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme l'OHBM a manifesté son intérêt pour récupérer ce mobilier afin de le réparer et de l'utiliser pour ses activités communautaires ;

CONSIDÉRANT QUE ce don permet de favoriser le réemploi des matières et de soutenir les activités de l'organisme sur le territoire municipal ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- D'AUTORISER le don à titre gratuit à l'organisme l'office de l'habitation Brome-Missisquoi (OHBM] du mobilier extérieur désuet décrit comme suit : 10 tables à pique-nique en bois et 8 bancs en métal et bois, le tout en l'état tel quel et sans garantie de qualité ou de sécurité de la part de la Municipalité.
- DE STIPULER que le transport et la manutention seront prises en charge par la municipalité et coordonnées avec le responsable du projet M. Germain Loupret et que les réparations nécessaires à la remise en état du mobilier sont entièrement à la charge et sous la responsabilité de l'organismes bénéficiaire.
- D'AUTORISER Madame Catherine Emond, directrice générale à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-09-1507 Formation ADMQ : finances

Considérant la formation offerte par l'ADMQ : « La gestion de votre trésorerie - le cycle financier » au coût de 355 \$ pour les membres;

Considérant la formation offerte par l'ADMQ : « Le règlement annuel de taxation - le comprendre et le bonifier » au coût de 195 \$ pour les membres; ;

Considérant que ces formations sont impératives afin de l'aider à exercer ses fonctions de technicienne aux finances;

En conséquence, Madame la conseillère Véronique Dupuis propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
8 SEPTEMBRE 2026**

- D'approuver l'inscription de Madame Sonia Perreault Di Ridolfo, technicienne aux finances aux formations de l'ADMQ pour les finances au montant total de 550 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-09-1508

Formation ADMQ : accès à l'information

Considérant la formation offerte par l'ADMQ : « L'Accès aux documents municipaux : du cadre légal à la pratique, à partir de cas concrets » au coût de 135 \$ pour les membres;

Considérant la nécessité de voir les bonnes pratiques dans le traitement des demandes reçues ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose :

- D'approuver l'inscription de Madame Lynda Ostafichuck, secrétaire-réceptionniste à la formation de l'ADMQ au montant de 135 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-09-1509

Accompagnement plateforme CIM

Considérant l'offre de formation proposée par la Fédération québécoise des municipalités pour la plateforme CIM des logiciels comptables de la municipalité.

Considérant que la formation sur les différents modules est essentielle pour les tâches en finance suite à l'embauche de Madame Sonia Perreault Di Ridolfo.

En conséquence, Madame la conseillère Véronique Dupuis propose :

- D'autoriser une banque d'heure de formation, selon les termes du bon de commande #256105-00-2026-9842 daté du 11 août 2026, pour un montant de 1 250 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-09-1510

Formation ADMQ : direction générale

Considérant la formation offerte par l'ADMQ : « Projets de loi no 11 et 22 : Les modifications législatives d'intérêt pour les organismes municipaux » au coût de 195 \$ pour les membres;

En conséquence, Madame la conseillère Véronique Dupuis propose :

- D'approuver l'inscription de Madame Catherine Emond, directrice générale et greffière-trésorière à la formation de l'ADMQ au montant de 195 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
8 SEPTEMBRE 2026**

RESSOURCES HUMAINES

2026-09-1511 Proposition banque d'heures pour les congés maladie

Considérant la nécessité de modifier les conditions de travail de l'ensemble des employés de la Municipalité afin d'offrir plus de latitude concernant les congés de maladie;

En conséquence, Madame Karine Trudeau propose :

- Que chacun des formulaires de conditions de travail des employés municipaux soient modifiés en y ajoutant une annexe modifiant la portion des jours d'absence payés/congés personnels de la façon suivante :

Jours d'absence payés/congés personnels

Une banque d'heure de congés personnels équivalente à 5 jours de travail est allouée par année civile, incluant l'équivalent des deux (2) jours accordés selon la Loi sur les normes du travail. Ces heures sont calculées au prorata du nombre de jours travaillés au cours de l'année civile.

Ces heures sont modulables au besoin de l'employé, lui permettant de s'absenter pour une partie de la journée (par exemple pour maladie ou motif de santé). Les heures non utilisées ne peuvent pas être reportées d'une année à l'autre et sont monnayables à la fin de l'année. Cette banque d'heures peut également être utilisée pour combler les journées non rémunérées lors de la fermeture du bureau municipal en période de Fêtes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapports du maire et des comités

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

AFFAIRES DIVERSES

On ajoute le point suivant :

- 18.1 Report de la séance ordinaire du 5 octobre au lendemain
- 18.2 Souper des pompiers 2026

2026-09-1512 Report de la séance ordinaire du 5 octobre au lendemain

Considérant la nécessité de reporter la séance ordinaire préalablement prévue le lundi 5 octobre prochain au lendemain soit le 6 octobre 2026;

Considérant que cette modification devient nécessaire car le 5 octobre représente la journée du vote pour les citoyens lors des élections provinciales;

En conséquence, Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose :

- De reporter la tenue de la séance ordinaire d'octobre au 6 octobre.

- 4522 -

Maire: _____
Greffière-trés.: _____

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
8 SEPTEMBRE 2026**

- D'aviser les citoyens par avis public de la modification du calendrier des séances prévues et de diffuser l'information également sur le site internet de la municipalité ainsi que dans la prochaine parution de la flûte prévue le 24 septembre prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-09-1513 Souper des pompiers 2026

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du projet proposé dans le cadre de la programmation d'activités pour le souper des pompiers 2026 prévu le 28 novembre prochain à compter de 17h au centre municipal;

Considérant que la vente des billets permettra de soutenir financièrement l'école par la remise d'une somme de 10\$ par billet adulte et de 5\$ par billet pour enfant vendus;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- D'approuver le projet de programmation proposé, d'autoriser une dépense d'un maximum de 3 250 \$ plus taxes et le paiement des fournisseurs indiqués à la programmation.
- D'autoriser la vente de 135 billets au total au prix de 35\$ par adulte et de 10\$ par enfant.
- D'imputer cette dépense au poste budgétaire des activités de loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Deuxième période de questions et demandes des personnes présentes dans la salle

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

2026-09-1514 Levée de la séance

Madame la conseillère Karine Trudeau propose la levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Mario van Rossum, maire

Catherine Emond,
Directrice générale et greffière-trésorière

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
8 SEPTEMBRE 2026**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Catherine Emond, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Catherine Emond,
Directrice générale et greffière-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mario van Rossum, maire